

L'ÉNIGME
DU CODE NOIR

Laurent Joffrin

L'ÉNIGME
DU CODE NOIR

Les enquêtes de Nicolas Le Floch,
commissaire au Châtelet

BUCHET • CHASTEL

© Libella et les Éditions Jean-Claude Lattès, Paris, 2022

ISBN : 978-2-283-03536-8

LISTE DES PERSONNAGES

- NICOLAS LE FLOCH : marquis de Ranreuil, commissaire de police au Châtelet
- PIERRE BOURDEAU : inspecteur de police
- LAURE DE FITZ-JAMES : princesse de Chimay, dame d'honneur de Marie-Antoinette
- CHEVALIER DE SAINT-GEORGE : compositeur, escrimeur
- AIMÉ DE NOBLECOURT : ancien procureur
- MARION : sa gouvernante
- AMIRAL D'ARRANET : ancien lieutenant général des armées navales
- AIMÉE D'ARRANET : maîtresse de Nicolas
- TRIBORD : leur majordome
- GUILLAUME DE SEMACGUS : chirurgien de la marine
- AWA : sa gouvernante
- LOUIS XVI : roi de France
- MARIE-ANTOINETTE : la reine, son épouse
- MONSIEUR : frère puîné du roi et futur Louis XVIII
- MARQUIS DE LA FAYETTE : chef de la garde nationale
- OLYMPE DE GOUGES : écrivaine, femme politique
- RESTIF DE LA BRETONNE : écrivain, typographe
- CHARLES HENRI SANSON : bourreau de Paris
- CHARLES-AXEL GUILLAUMOT : inspecteur général des carrières
- ANTOINE BEAUVILLIERS : restaurateur du Palais-Royal
- MATHURIN ROZE DE CHANTOISEAU : restaurateur

I

MUTILATIONS

« *Homo est lupus homini.* »

Plaute

Dimanche 17 avril 1791

Jamais Bourdeau n'avait vu cadavre de la sorte. Le comte de Fleuriau gisait sur le pavé devant le porche de l'hôtel particulier qu'il habitait rue du Vieux-Colombier. C'est surtout l'aspect du défunt qui horrifiait les témoins : face contre terre, il montrait un bras et une jambe coupés dont les moignons sanguinolents lui donnaient une allure monstrueuse ; pour faire bonne mesure, il avait au cou les marques d'une pendaison. Un passant l'avait remarqué et, le voyant mort, avait prévenu le commissaire de la section, qui avait lui-même alerté Bourdeau, commissaire élu au Châtelet, chargé des hautes affaires criminelles. La famille tourbillonnait en pleurs et en cris,

l'épouse s'était évanouie et on l'avait portée inanimée dans son salon pour lui donner les sels. Le mutilé trépassé était parti la veille vers l'Assemblée du Manège et n'était pas reparu. Personne n'avait l'idée d'un quelconque mobile, il n'avait guère d'ennemis reconnus, ni de rôle officiel.

Le crime était-il politique ? Bourdeau le subodorait. Il avait noté tous les détails sur son carnet et organisé la translation du cadavre au Grand Châtelet dans une voiture de la police pour un examen minutieux que le bourreau Sanson ne manquerait pas d'opérer avec son habituelle sagacité. Pressentant une affaire d'État, Bourdeau avait rédigé une missive à l'attention de son ami Le Floch, marquis de Ranreuil, ancien commissaire au Châtelet, agent du roi Louis XVI, chargé par lui de protéger la famille royale et de prévenir les intrigues qui menaçaient la monarchie.

Mon cher Marquis, la maréchaussée a ramassé dans le faubourg Saint-Germain le corps d'un grand seigneur, le comte de Fleuriau, qui gisait sur le trottoir devant son hôtel. Est-ce un crime de passage ou d'occasion ? J'en doute : un concierge qui sortait sur le pas de sa porte a vu dès potron-minet trois hommes jeter le cadavre sur le pavé et disparaître par la rue de Sèvres. Chose remarquable : le corps a été mutilé avec soin, de la plus bizarre des façons. Rejoins-moi chez Roze rue Saint-Honoré, où je serai attablé. Nous pourrons en causer, avant d'aller au Châtelet pour voir Sanson, que j'ai mandé pour un premier examen.

Le plaisir de se revoir sera pour ton dévoué,

PIERRE BOURDEAU

Recevant ce billet, Nicolas avait bien sujet d'accuser la guigne. Aux Tuileries, ce dimanche 17 avril 1791,

lendemain des Rameaux, il se préparait à accompagner le roi qui avait arrêté de fêter ses Pâques avec sa famille à Saint-Cloud. Soucieux de complaire à son protecteur, Louis XVI avait proposé à Nicolas de le suivre jusqu'au château où il comptait rester un temps pour se reposer. Il avait ajouté dans un sourire que le marquis de Ranreuil pouvait inviter aussi la suivante de la reine, Laure de Fitz-James, avec qui Nicolas entretenait une intimité passionnée.

Les deux amants avaient ainsi projeté avec délectation un séjour au château de Saint-Cloud, où le second valet du roi leur avait ménagé deux chambres près de l'appartement du dauphin. Ils devaient dîner en tête à tête dans un salon particulier, jouir en promenade du parc giboyeux, puis des chambres pour eux préparées. Sensuelle escapade à venir, dont Nicolas goûtait à l'avance le calme bonheur, qui lui rappellerait la douceur de vivre de l'ancien temps et le changerait de la presse où il vivait au milieu de la Cour réunie aux Tuileries. Décidément, Louis XVI choyait son limier infatigable, son premier faiseur, si féru et zélé dans les affaires délicates, qui l'avait si bien servi dans la ténébreuse affaire Favras¹.

Le billet de Bourdeau bouleversait ce dessein. Le cadavre incongru du comte de Fleuriau méritait une attention spéciale, tant il semblait receler une affaire embrouillée qui pouvait devenir une affaire d'État. Nicolas devait donc annuler cette vacance tant désirée pour rejoindre Bourdeau vers midi et commencer de démêler ces fils mystérieux. Qui était vraiment ce grand seigneur ? Quelles étaient ces affreuses mutilations dont parlait Bourdeau ?

Avant de se plonger avec son ancien adjoint dans cette nouvelle énigme, il devait s'assurer du départ sans encombre du couple royal en partance pour Saint-Cloud. À dix heures, Nicolas quitta sa mansarde des Tuileries

qui communiquait par un escalier discret avec les appartements du roi. Dans les couloirs des Tuileries, il croisa quelques suisses en faction, des dames de la suite royale, et les inévitables gardes nationaux dont la présence insistante irritait tant Marie-Antoinette.

Depuis la funeste journée du 6 octobre 1789, dix-huit mois plus tôt, la Cour s'était voiturée à Paris à la suite des souverains, menés jusqu'aux Tuileries par la foule des femmes venues à Versailles exiger du pain. Dans un mélange de déférence et de méfiance, elles ramenaient au milieu d'elles « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », précédées par deux têtes sanguinolentes portées à bout de pique. Depuis ce jour, la Cour inquiète vivait au milieu de la ville, dans l'immense bâtisse qui donnait à l'ouest sur le jardin des Tuileries et à l'est sur le Louvre. Les deux pavillons de Marsan et de Flore jouxtaient d'un côté la rue et, de l'autre, la berge de la Seine exhalant des effluves de vase, à un jet de pierre des passants qui déambulaient autour de ces murs vénérables, non loin des bateliers qui sillonnaient la Seine ou des artisans qui travaillaient rue Saint-Honoré.

L'ambiance des Tuileries tranchait avec celle de Versailles. Les fêtes s'y faisaient rares, les bals et les représentations théâtrales avaient disparu. Louis XVI et Marie-Antoinette s'étaient repliés sur une vie familiale quasi bourgeoise, dînant et soupant en famille, levés et couchés tôt, la reine recluse dans ses appartements où elle passait son temps à lire et à écrire, tandis que le roi se retirait des heures durant dans son atelier de serrurerie déménagé de Versailles. Louis souffrait surtout d'être privé des parties de chasse qui l'occupaient auparavant tous les après-midi. Impavide, débonnaire, plus triste que mortifié, il s'occupait des siens et remplissait son devoir de roi, recevant les grands au lever et au coucher, du moins ceux qui n'avaient pas encore émigré, présidant

les conseils, accueillant les visiteurs de marque, adoubant les ambassadeurs, non sans en avertir ses ministres et le comité des Affaires extérieures constitué à l'Assemblée. Il se promenait de temps en temps dans le jardin, causant avec les badauds ou bien s'asseyant comme un bourgeois sur les bancs démocratiques installés au bord des allées, humant l'air de Paris, écoutant le bruit des feuillages qui se mêlait au brouhaha venu du fleuve.

Nicolas arrivait à l'escalier du pavillon de l'Horloge, qui menait à la cour côté Louvre, quand il entendit en contrebas une cacophonie d'invectives. Dans la cour, le roi et la reine avaient pris place dans leur carrosse à six chevaux ; le cocher s'apprêtait à fouetter pour emprunter le quai de la Seine dans la direction de Saint-Cloud. Mais sur la place du Carrousel, une foule ameutée par les clubs révolutionnaires fermait le passage et se répandait en cris et en injures à l'égard du monarque et de son épouse. On soupçonnait le roi de vouloir s'enfuir, gagnant Saint-Cloud pour se soustraire à la surveillance et rejoindre en équipage ses troupes fidèles réunies sous la main du marquis de Bouillé dans les départements de l'Est ; ou même, trahison suprême, passer à l'étranger et se réfugier sous la protection des armées des monarques ses cousins, déterminés, on n'en doutait pas, à organiser la perte de la Révolution. Nicolas entendit les cris de « Mort à l'Autrichienne ! », « À bas le gros cochon ! » poussés par les poissardes ou des portefaix, au milieu d'un ramas bruyant.

Pour le tirer de ce mauvais pas, le roi avait mandé le marquis de La Fayette, chef de la garde nationale chargée de l'ordre à Paris. En attendant, la populace abreuvait d'obscénités la famille royale tandis que Louis XVI parlementait avec les meneurs, penché à la portière de son carrosse. « Il serait étonnant, disait-il en gardant son

calme, que, après avoir donné la liberté à la nation, je ne fusse pas libre moi-même ! »

La Fayette arriva avec un détachement de la garde nationale, fringant sur son cheval blanc, et proposa au roi de disperser la foule et de proclamer la loi martiale. Nicolas s'était approché du carrosse et écoutait ce dialogue, prêt à tirer l'épée pour défendre son roi. Comme il s'avançait dans la cour du Carrousel, il remarqua parmi la foule le visage de Georges Danton, venu sans doute à dessein, accompagné de ses complices en Révolution du club des Cordeliers et qui vociférait à qui mieux mieux.

Louis XVI refusa la violence. « Je ne souhaite pas qu'on verse du sang pour moi », dit-il d'une voix forte. Les insultes continuaient de pleuvoir et la foule montrait derechef sa volonté d'empêcher le départ des souverains. Au bout d'une heure, le roi sortit de sa voiture, prit la reine par la main et déclara que son voyage était remis. Le calme se fit, le roi monta les marches du pavillon de l'Horloge et regagna ses appartements, suivi de la petite cour qui devait l'accompagner à Saint-Cloud.

Voyant que tout rentrait dans l'ordre, Nicolas sortit et se dirigea sous une pluie naissante vers la rue Saint-Honoré. Il était mortifié pour son roi, se disant que, décidément, la guerre de la Cour et de Paris n'était qu'humiliation pour le souverain et menaçait l'ordre fragile institué par la Constituante. Partout dans la capitale se multipliaient les signes d'une tension croissante. Le Palais-Royal était en fièvre, le club des Jacobins édictait proclamation sur proclamation, les militants des sections de quartier parlaient de plus en plus haut, les journaux démocrates ne cessaient de dénoncer les complots de la Cour et d'exiger des mesures nouvelles contre la noblesse et les prêtres.

Nicolas marchait d'une allure incertaine, l'humeur teintée de mélancolie. Il était revenu à Paris au mitan

de l'été 1789, après la prise de la Bastille, à l'appel du roi inquiet pour la sécurité de la famille, tiré de sa retraite de Guérande pour reprendre ses missions de haute police au service de la couronne. Chaque jour, il regrettait la vie tranquille qu'il avait abandonnée, au milieu d'une maisonnée aimante, son fils Louis et son petit-fils à ses côtés, entouré de ses chiens, choyé par ses gens, entre les baignades matinales dans l'eau froide de l'Atlantique, les repas chaleureux au milieu des siens, les chasses qu'il organisait plusieurs fois la semaine dans les forêts alentour. Mais chaque jour, il se disait que son devoir l'appelait auprès de son roi et que, en s'y soustrayant, il aurait manqué à l'honneur.

Louis XVI prisait cet ancien commissaire du Châtelet, protégé de Sartine, qui l'avait si souvent aidé à parer aux intrigues les plus noires qui pouvaient atteindre le couple royal. Le Floch était rompu aux enquêtes délicates, en policier politique, aussi opiniâtre dans son action que subtil dans sa connaissance des arcanes parisiens, des salons des ducs et des comtes jusqu'aux bouges infâmes des barrières. Ainsi, à cinquante ans passés, il devait encore courir comme un jeune homme pour dénouer les écheveaux les plus emmêlés, combattre les comploteurs et les criminels, prévenir les actions obscures qui pouvaient mettre le régime en danger.

Il avait trouvé des satisfactions à cette mobilisation tardive. Dans l'affaire Favras, il avait rendu un service signalé à la Cour, déjouant les manœuvres des ennemis que le roi comptait jusque dans son entourage. Il avait aussi noué avec la princesse de Chimay une liaison flatteuse, tant cette émissaire de Marie-Antoinette, fille de haute noblesse, vive et sensuelle à souhait, le ramenait à ses aventures d'antan auprès d'autres jeunes femmes prévenantes et caressantes. Il pensait néanmoins à Aimée, sa maîtresse de cœur, qu'il délaissait fort injustement,

mais qui l'attendait toujours, coulant des jours vides dans sa maison de la forêt de Fausses-Reposes où elle logeait avec son père, l'amiral d'Arranet. Il avait le cœur large mais l'emploi du temps étroit. Il devinait que la jeune femme se morfondait en l'absence de l'insaisissable objet de son amour. Il se promettait d'aller la voir, penaud et repentant, mais il remettait toujours au lendemain, prenant prétexte de la situation politique pour apaiser sa conscience affligée.

Au demeurant, la politique était son tracas. Il serait fidèle au roi, à la noblesse et à l'ordre ancien. Mais il en savait toutes les craquelures, voyant sans cesse que ces principes d'ordre, de hiérarchie et de tradition ployaient sous les coups des idées nouvelles, que l'égalité était à l'offensive partout dans la société, qu'une classe montante, ardente, savante, industrielle pesait de tout son poids aux portes des anciens palais. Il comprenait les raisons des tenants du passé mais connaissait aussi leurs grands torts, le mépris qu'ils affichaient pour les manants ; il mesurait surtout l'ambition des hérauts de l'avenir réunis au Manège, siège de l'Assemblée constituante. Il voyait que l'affrontement du neuf et du vieux, un moment suspendu par la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, rare instant d'unité nationale, tournait irrésistiblement à la violence, que le peuple excité par des feuilles incendiaires était sorti de son obéissance et n'y rentrerait pas de sitôt, que la guerre civile montrait son muflé écumant à l'orée de l'Histoire. Les philosophes avaient ruiné les principes immémoriaux, les députés bouleversé les lois, les émeutiers brisé les barrières. Comme un fleuve après la rupture d'un barrage, la colère des pauvres menaçait de tout emporter. Mirabeau, par sa voix puissante et son habileté de grand politique, aurait pu maintenir ce flot dans son lit. Mais rompu par une vie d'excès, épuisé de son écrasant labeur de chef de file

parlementaire, il était mort un mois plus tôt, dans l'affliction générale. Sa dépouille était au Panthéon, l'ancienne église Sainte-Geneviève qu'on venait de consacrer aux « grands hommes » en reconnaissance de la patrie.

Comme Mirabeau l'avait fait avec une énergie tragique, La Fayette et les constituants modérés adjuraient le roi de prendre la tête de la Révolution pour la dompter. Mais la Cour se rencognait dans ses certitudes et le roi balançait sans fin entre ces deux influences. Dans les clubs qui s'ouvraient un peu partout, le plus organisé dans l'ancien couvent des Jacobins, les révolutionnaires faisaient bouillir les marmites du futur et préparaient la subversion des équilibres trouvés depuis 1789. Nicolas craignait l'émeute ultime qui chasserait le roi des Tuileries, comme elle l'avait chassé de Versailles. Il redoutait tout autant les menées de l'entourage de la reine, qui voulait un bain de sang pour laver l'affront de la prise de la Bastille et de la Déclaration des droits de l'homme. Marie-Antoinette plaidait pour la fermeté et, à défaut, pour la fuite, qui rendrait sa liberté à la couronne. Une rumeur disait le roi prêt à s'échapper pour rejoindre des troupes sûres dans l'est du pays. Nicolas comprenait cette tentation de l'évasion d'un roi captif dans son palais. Mais il y décelait aussi le signal d'une explosion dans le royaume, qui jetterait la douce France dans l'abîme.

En attendant, il fallait parer aux intrigues de toutes sortes. Bourdeau en avait-il décelé une nouvelle ? Nicolas pressa le pas vers la rue Saint-Honoré par la rue Saint-Nicaise luisante sous la pluie, pour retrouver son ami qui l'éclairerait sur ce cadavre aux mutilations singulières.

II

HYPOTHÈSE

« On ne fait pas les révolutions avec
de l'eau de rose. »

Chamfort

Dimanche 17 avril 1791

La rue Saint-Honoré était comme une rivière sale sous la pluie, boueuse, sinueuse, tumultueuse, encombrée de chalands pressés, de fiacres insolents, de marchands criards, de porteurs d'eau forçant le passage, de vendeurs de journaux qui clamaient les nouvelles, d'artisans concentrés qui sciaient et martelaient à grand fracas devant leur boutique, dans le parfum de la fange, de la sueur et du crottin habituel aux artères parisiennes. Fendant la foule, Nicolas contourna un troupeau de dindons marchant le cou droit et l'œil dédaigneux sous la badine d'un paysan, se dirigeant vers la rue du

Roi-de-Sicile où les équarrisseurs les attendaient. Un peu plus loin, il fut attiré par des éclats de voix. Deux quidams s'invectivaient à la porte du cabinet de lecture de Bailly, l'un des plus connus à Paris, où l'on pouvait lire romans et journaux moyennant un abonnement. L'un brandissait *L'Ami du peuple*, le journal de Marat, la bible des patriotes, l'autre tenait dans sa main *Les Actes des apôtres*, la feuille publiée par Rivarol, ardent défenseur de la monarchie.

— Les complots de l'Autrichienne sont dénoncés là, en toutes lettres ! disait le premier, vêtu d'un pantalon tricolore et coiffé d'un curieux bonnet rouge à cocarde et repli tombant sur le devant, qu'on appelait bonnet phrygien.

— Le seul complot, rétorquait l'autre, portant redingote et perruque, c'est celui de la canaille ameutée par Danton et Desmoulins !

Le ton montait sans cesse et ils allaient en venir aux mains, sous l'œil d'une foule excitée qui soutenait le lecteur de *L'Ami du peuple*, menaçant les aristocrates de la lanterne. Voyant que l'affaire allait dégénérer, Nicolas s'interposa et sortit son passeport de policier, intimant aux deux protagonistes de passer leur chemin. La police gardait une certaine autorité : ils se séparèrent blancs de rage, tout en réitérant quelques insultes à la volée. La foule finit par se disperser, non sans lancer des quolibets contre la pousse.

Nicolas reprit sa marche, conforté dans son inquiétude. Paris était une bouilloire, les rumeurs de complot agissaient comme un feu allumé sous elle. Ainsi chauffée, elle ne manquerait pas de déborder au premier événement. La violence, en fait, affleurerait partout, dans les clubs, à l'Assemblée, au coin des rues et jusque dans les foyers des familles divisées. L'ordre était une fragile

membrane qui menaçait de se déchirer à tout instant, libérant la peur, la haine et le meurtre.

Il arriva au restaurant de Roze, qui occupait le bas de l'hôtel d'Aligre, une grande maison à porche dont la façade s'ornait de colonnes de marbre. Il ne connaissait pas l'endroit mais il savait que, avec Beauvilliers et quelques autres, c'était l'un de ces premiers « restaurants » servant la pratique à l'assiette et non sur ces tables à menu imposé qu'on trouvait dans les tavernes et les auberges. Il entra, cherchant Bourdeau des yeux. Dans une salle à fresques et lambris au plafond d'où tombaient des tapisseries en camaïeu et des rideaux grenat, les convives étaient séparés en petits groupes, chacun à sa table dressée de couverts d'argent et d'assiettes de porcelaine. Sanglé dans sa tenue de commissaire, le teint vermeil et l'abord joyeux, Bourdeau l'attendait devant un pichet de bourgogne agrémenté d'un plat de cochonnaille.

Le large sourire du commissaire disait le plaisir qu'il éprouvait à revoir son ancien patron du Châtelet. Le souvenir des enquêtes passées les réunissait et la Révolution qui s'élançait n'avait pu les diviser. Leurs aventures communes avaient scellé une amitié qui était un socle, un repère, un refuge dans la vie de Nicolas. Il savait que Bourdeau se ferait couper en morceaux plutôt que de lui manquer et Bourdeau que la fidélité qu'il conservait à Nicolas dans les heurs et les malheurs de la vie serait toujours payée de retour.

Sur les événements en cours, leurs jugements différaient. Nicolas aimait l'ancien monde où il avait trouvé bonheur et illustration à servir son roi ; Pierre estimait que les roturiers comme lui étaient injustement tenus en lisière. Leurs idées les divisaient, leurs cœurs les rapprochaient. Plusieurs fois, l'un avait sauvé l'autre, et *vice versa*. Ces choses-là sont gravées une fois pour toutes et

nulle traverse ne pouvait les effacer, celles du métier pas plus que celles de la politique. Ils prisait tous deux la vie de Paris, les soirées enfumées, les conversations tardives, les salons raffinés et les bouges infâmes, les plats canailles et les vins fins, les auberges bruyantes et les repas sans apprêt passés à plaisanter sur l'existence autour de bouteilles bien vieilles. Ils affectionnaient de la même passion ces enquêtes dangereuses où ils déployaient leur art policier et tout autant, même si Bourdeau affectait une vertu conjugale sans faille, les jeunes femmes de toutes conditions dès lors qu'elles montraient un minois avenant et une silhouette ondoyante.

En ce début de Révolution, les sanglants conflits des factions n'avaient pu les séparer. Depuis longtemps, Bourdeau adhérait, sans trop le laisser voir, aux préceptes de Voltaire et de Rousseau, que Nicolas tenait en méfiance. Mais l'amitié était plus forte que la politique. Au demeurant, Bourdeau, devenu anglomane à la lecture de Montesquieu, rejoignait son ami dans son respect de la couronne. Il jugeait nécessaire le maintien de Louis XVI sur le trône, à condition qu'il épousât le cours nouveau et se résolve à adopter le système anglais d'un souverain limité par les lois et équilibré par un parlement élu. Lui et Nicolas, pensait-il, pouvaient s'accorder sur cette Révolution-là, celle de la bourgeoisie et de la noblesse libérale, qui rencontrait, ils le savaient tous deux, les vœux de la majorité des sujets du royaume. Un roi de l'égalité civile et de la liberté réglée, dégagé de l'arrogance des nobles et proche du peuple, semblait à Bourdeau la seule issue raisonnable aux bouleversements en cours. Son ami, se disait-il, si lucide sur les tares de l'ordre ancien, ne manquerait pas d'en venir un jour à la même conclusion.

— Le roi et la reine se portent-ils bien ? demanda Bourdeau.

— Fort bien dans leur personne, mon ami, et fort mal dans leurs intérêts. Ils sont prisonniers de fait aux Tuileries et ne savent quel parti prendre. La foule vient de les empêcher de se retirer à Saint-Cloud pour leurs Pâques, comme ils l'avaient fait l'année dernière. Voilà qui n'augure rien de bon pour la couronne.

— Qu'ils prennent le parti de la nouveauté et ils sont sauvés !

— Cette nouveauté les effraie. Pour eux, c'est un abîme. Trop de souvenirs et d'habitudes les rattachent au passé.

— Tu le sais bien, Nicolas, ce passé est révolu.

— Nous verrons, répondit le marquis, éludant la joute qui pouvait altérer leur amitié.

Bourdeau comprit l'embarras de son ami et dévia la conversation avec tact.

— Nous avons le temps de dîner, dit-il, Sanson sera prêt à deux heures. Peut-être nous éclairera-t-il.

— Mais quel est donc ce cadavre dont parlait ta missive ? demanda Nicolas.

— Celui du comte de Fleuriau, une excellence du faubourg Saint-Germain, habitant au numéro 5 de la rue du Vieux-Colombier. Cet infortuné comte a été pendu avant d'être jeté comme un paquet à l'entrée de chez lui. Tu imagines l'émoi de la maison, et surtout celui de la comtesse, qui s'est évanouie à la vue du corps gisant sur le trottoir.

— Je le comprends aisément.

— Tu le comprendras encore mieux quand tu sauras l'état de la victime : le comte a le cou rompu mais, ce qui est au-delà de l'étrange, c'est qu'on lui a coupé, sans doute à la scie, un bras et une jambe !

— Quoi ? Mais quelle barbarie ! Un bras et une jambe ? Quel peut être le sens de pareille mutilation ?

— Je l'ignore, Nicolas, c'est un cas inédit d'aussi loin qu'il m'en souviennne.

— Voilà bien un mystère des plus macabres. S'il a été pendu, pourquoi cette opération monstrueuse ? Ce peut être un maniaque de la cruauté, un criminel dérangé. Et sais-tu si cela a été perpétré avant ou après sa mort ?

— Non. Mais Sanson le saura.

Ils furent interrompus par l'irruption du maître des lieux, un homme roide au maintien épiscopal.

— Nicolas, dit Bourdeau, je te présente Mathurin Roze de Chantoiseau, qui se flatte d'être l'inventeur de ces restaurants qui nous régalerent désormais.

— Si fait, messeigneurs, confirma l'austère commensal. Cette maison a été fondée en 1765 et sert, depuis ce temps, sa viande blanche, ses poissons frais et tout l'accompagnement idoine, à la meilleure compagnie, dont la police fait partie. Sans compter ses vins de Bourgogne et de Guyenne, qui sont les plus fins dans le royaume.

— Vous êtes donc un autre Beauvilliers, lança aimablement Nicolas, croyant lui faire un compliment en le comparant au chef qui officiait dans son établissement du Palais-Royal, l'un des meilleurs à Paris.

L'autre se renfroigna tandis que Bourdeau souriait.

— Pardonnez-moi, mais Beauvilliers n'est qu'un imitateur.

— Mille excuses, concéda Nicolas, il est vrai que les cuisiniers tiennent à leur exclusivité.

— Pardonnez-moi encore, reprit Roze un peu plus piqué, mais je ne suis pas cuisinier. J'ai créé cet établissement à la suite d'un raisonnement moral et politique.

Bourdeau vint au secours de Nicolas.

— Notre ami Roze de Chantoiseau est un auteur – il a rédigé un célèbre almanach – et un homme à systèmes. Il a créé son restaurant à partir d'une doctrine. Il lui a semblé, le premier sans doute, qu'il fallait faire sortir

l'excellence de la chère des seules maisons aristocratiques pour l'offrir à qui la voudrait. Il a voulu plus d'égalité et de liberté dans la gastronomie, en raffinant l'art fruste des auberges, en servant à chacun le plat de son choix et en assurant par l'arrangement des tables la discrétion et la bonne aise de ses pratiques.

— En somme, vous n'êtes pas un cuisinier mais un bienfaiteur, un philanthrope, un ami du genre humain, répliqua Nicolas pour prévenir toute querelle.

— On me reconnaît ce mérite, conclut Roze.

— Notre ami va nous servir sa spécialité, continua Bourdeau, la volaille à la sauce poulette.

— Tout juste, ce plat est un trophée, reprit Roze, l'armée des rôtisseurs a tenté de me l'interdire pour garder leur monopole, mais j'ai gardé ma conquête. Je suis physiocrate, moi, je crois à la liberté du commerce. J'ai résisté. Vous aurez donc un poulet entier, découpé et doré à souhait, aussi bien qu'à Versailles, avec cette sauce de mon cru, faite d'un œuf et de farine, délayée dans un bouillon de bœuf, avec beurre, sel et poivre, relevée par un vinaigre de cidre de Normandie.

— Tout Paris en parle, lança Bourdeau dans un large sourire. En attendant, mon cher Roze, servez donc un autre pichet de votre bourgogne, j'ai fait un sort au premier et mon ami a soif.

Roze s'éclipsa, revint avec le vin et laissa les deux amis à leur cochonnaille.

— Voilà un bien auguste personnage, dit Nicolas en riant. La vanité est partout, même dans les cuisines. Mais revenons au fait. Qui est ce comte de Fleuriau ?

— Je ne sais. L'enquête ne fait que commencer. Un homme riche en tout cas, à l'aspect de son hôtel. Un homme d'influence aussi : il est proche des députés de la noblesse à la Constituante, m'a-t-on rapporté. Son majordome m'a confié qu'il pensionnait aussi plusieurs

folliculaires royalistes. En somme, un de tes alliés ! M'est avis que son assassinat pourrait avoir un motif politique.

— Avec un bras et une jambe coupés ? Voilà bien une bizarre politique !

Ils convinrent, avant de supputer, d'attendre l'entrevue avec Sanson, l'aimable bourreau du Grand Châtelet qui était leur ami, orfèvre en autopsie. Ils préférèrent commenter les événements des derniers jours. Bourdeau rappela la mort de Mirabeau, le révolutionnaire dévoué à la couronne. Il y voyait une funeste traverse : Mirabeau dominait l'Assemblée et pouvait seul, selon le commissaire, toujours au fait des derniers détours politiques, faire admettre aux députés armés contre la Cour une modération qui ménagerait la monarchie. Aussi bien, une gauche s'était formée au Manège, menée par Robespierre, Grégoire, Condorcet et quelques autres, qui exigeait la stricte application des principes issus de la Déclaration et poussait, dans la future Constitution, le pouvoir de l'Assemblée face à l'exécutif, qu'elle concevait en gouvernement soliveau. Cette gauche contestait bruyamment La Fayette et tenait sous sa censure le triumvirat qui régnait sur l'Assemblée, Duport, Lameth et Barnave, tous trois monarchiens, déterminés à comprimer la foule parisienne et à arrêter la Révolution là où elle était rendue, c'est-à-dire à une royauté constitutionnelle dominée par les hommes de talent et de fortune.

L'arrivée du maître-plat arrêta la conversation. Le poulet était craquant et fondant à la fois, relevé de sa sauce onctueuse et légèrement acide, un mets paradoxal, qui montrait le grand art. Ils terminèrent le repas par un gâteau de chocolat, arrosé d'une liqueur de Cognac. Bourdeau prit des nouvelles de Laure de Fitz-James, qu'ils avaient tous deux délivrée des griffes d'un sbire et dont il savait la dilection pour Nicolas. Celui-ci confirma

avec un brin d’embarras les liens qui l’attachaient à la princesse, tandis que Bourdeau, prenant un air entendu, leur versait une nouvelle rasade de liqueur.

Puis, le ventre bien calé comme il sied pour les autopsies, les deux limiers gagnèrent le Grand Châtelet par la rue Saint-Honoré et la rue Saint-Denis, parmi les boucheries sanguinolentes aux fortes odeurs qui bordaient le quartier des Halles. La forteresse hérissée de tours pointues dominait le Pont-au-Change et ses deux rangées de maisons sur l’eau. Le centre de la police parisienne avait été dépouillé de ses pouvoirs judiciaires par l’Assemblée au profit de la Commune, mais il était toujours hanté par les commissaires, les inspecteurs et les exempts, qui avaient changé de maîtres et non de fonction. On avait fermé les cellules les plus horribles, celles du bas-fond, jusque-là réservées aux grands criminels, notamment la Fin d’aise, emplie de détritrus et infestée de serpents, et la Fosse, un cône de pierre renversé, où l’on descendait avec une poulie le prisonnier qui pataugeait dans l’eau et ne pouvait ni se coucher ni rester debout. Pour le reste, quelque trois cents prisonniers vivaient dans ces geôles fétides, pour qui la Révolution n’avait guère plus d’égards que l’Ancien Régime. En sous-sol, la morgue accueillait toujours la dizaine de cadavres ramassés chaque matin dans les rues ou dans la Seine. Jouxant ce havre des morts aux effluves insupportables – on n’y pénétrait pas mais on observait les cadavres à travers un judas en se pinçant le nez –, la salle d’interrogatoire avait été désaffectée depuis que Louis XVI avait aboli la torture, mais restait libre pour l’examen des corps. Sanson, homme fort civil descendant d’une lignée de bourreaux, avait noué avec les deux policiers une amitié établie par leur travail commun pour résoudre maintes affaires criminelles. Habile à fouailler les chairs et détecter les indices qu’elles recelaient, Sanson était un auxiliaire que Nicolas

et Bourdeau avaient pris l'habitude de consulter comme un oracle.

Le corps nu gisait sur une table de bois brut entourée de rigoles pour l'écoulement du sang. Aux murs pendaient encore les pinces, les tenailles et les couteaux naguère utilisés pour la question et, dans un coin, on voyait un fauteuil à brodequins servant à serrer les genoux des accusés jusqu'à les briser, pour obtenir ces aveux qui formaient le grand moyen de l'ancienne justice. Dans cette même salle, on avait longuement tourmenté Damiens, auteur d'un coup de stylet qui avait failli dépêcher le roi Louis XV.

Sanson attendait ses hôtes et les salua avec chaleur, un grand couteau à la main. C'était un homme de l'art, impassible quand il tourmentait les suspects comme dans les exécutions. Mais il affichait à la ville un abord doux et prévenant, élégant dans sa mise comme dans son expression, d'un commerce à la fois simple et savant. Ils échangèrent quelques propos aimables. Sanson se plaignit du manque d'ouvrage depuis que la Révolution avait ralenti les condamnations en bouleversant l'ordre policier et en commençant d'humaniser la justice. Bourdeau remarqua que cette oisiveté était peut-être la marque d'un progrès, ce dont Sanson convint de bonne grâce. Il remarqua tout de même qu'on avait essayé une nouvelle machine, munie d'un couperet suspendu, appelée « guillotine » du nom de son promoteur, le docteur Guillotin, qui accélérail les exécutions et les rendait plus sûres. Cette novation semblait à Sanson une concurrence déloyale. Nicolas le rassura en remarquant qu'il faudrait toujours un officiant pour manipuler la machine, ce que le bourreau contesta en arguant que son savoir-faire en matière d'exécution devenait désuet, puisque la main habile de l'exécuteur était remplacée par une mécanique dont l'usage pouvait échoir à n'importe qui. Bourdeau promit de plaider, au

sein de la police, pour que l'usage de la guillotine restât l'apanage d'un homme de l'art. Sur cette perspective rassurante, ils passèrent à l'examen du défunt.

— L'affaire est assez simple, déclara Sanson d'emblée, en pointant sa lame sur le cou du cadavre, voyez ces marques sur sa gorge. Ce sont celles d'un pendu, qu'on a sans doute poussé d'un tabouret ou d'une caisse et dont les vertèbres se sont brisées dans la chute. C'est la cause de la mort. Bien plus curieuse est l'opération supplémentaire : on a coupé, sans doute avec une scie, le bras gauche et la jambe gauche, qui manquent à l'appel. De toute ma carrière, je n'ai pas souvenir de pareille amputation criminelle. La justice en use dans certains châtiements, mais elle n'aurait pas l'idée de la redoubler par une pendaison. C'est l'un ou l'autre, et non les deux...

— L'a-t-on fait avant ou après l'exécution ? demanda Nicolas.

— Je ne sais, dit Sanson. Le sang est coagulé aux deux moignons, et le cadavre n'est guère livide. Une fois la mort survenue, le sang cesse de se répandre puisque le cœur ne bat plus. Ce qui plaide pour une pendaison préalable. J'ai pratiqué plusieurs incisions et tâché d'évaluer si le sang avait beaucoup coulé, je ne le crois pas. Mais il m'est difficile de décider. Il y faudrait un chirurgien d'expérience. J'ai consigné mes mesures et mes observations détaillées dans ce rapport, il peut vous être utile.

Il tendit à Nicolas deux feuilles couvertes d'une fine écriture.

— Y a-t-il d'autres blessures ? demanda Bourdeau.

— Quelques contusions au bras restant et une bosse sur le crâne.

— Ce qui tend à indiquer que le comte s'est débattu quand on l'a saisi, compléta Nicolas.

— C'est possible, répondit Sanson. Il a pu être assommé, ou battu. Là encore, pas de certitude.

— Croyez-vous au crime d'un adepte de la cruauté ?

— Peut-être. Mais il faut savoir si les mutilations ont eu lieu du vivant du comte ou après sa mort. Avant, c'est un horrible tourment, exécuté de manière méthodique et non sous l'effet d'une rage irrésistible, ce qui écarte la folie subite d'un assassin. Après, je n'en comprends pas le sens.

Une idée vint à Nicolas.

— Sanson, puis-je emporter votre rapport ? Je veux le soumettre à mon ami Semacgus, qui était chirurgien de la marine. Il a pratiqué des dizaines d'amputations, il pourra peut-être nous éclairer sur celles-ci.

— Nous pourrions lui faire tenir un message pour qu'il vienne ici même, suggéra Bourdeau.

— Allons chez lui, nous gagnerons du temps. S'il a besoin de voir le cadavre, nous reviendrons.

Après force remerciements, ils laissèrent Sanson à ses mélancoliques anticipations et prirent un fiacre pour le quartier Vaugirard où demeurait Semacgus. C'est Awa, la gouvernante sénégalaise du chirurgien, qui ouvrit l'huis et les introduisit avec bonne humeur dans le salon aux meubles de marine en acajou et cuivre. Awa servit le thé, tandis qu'ils contaient à Semacgus l'affaire du cadavre amputé et les observations de Sanson. Puis le chirurgien examina le rapport du bourreau.

— Je lis que le sang était toujours là en abondance, dit-il, et que les moignons étaient à vif, sans trace de pansement ou de cautérisation pour juguler une hémorragie. La conclusion est nette : il a été pendu et les membres sectionnés par la suite. C'est pourquoi ils n'ont guère saigné et n'avaient nul besoin de soins.

— Auriez-vous une idée sur la raison de pareille opération ? demanda Nicolas.

— J'ai pensé à une volonté d'empêcher toute identification, à quelque signe distinctif qu'auraient porté ce

bras et cette jambe. Mais cela ne tient pas, puisque les criminels ont pris soin de laisser la victime devant le seuil de son hôtel. On pourrait imaginer quelque rite barbare pratiqué par telle ou telle secte, mais aucun exemple ne me vient à l'esprit.

Awa avait suivi la conversation. Soudain elle se lança.

— Puis-je avancer une idée ? demanda-t-elle.

Les trois hommes se tournèrent, surpris de la voir intéressée par cette sanguinolente affaire de police et anxieuse de donner son avis.

— Cela ressemble aux châtiments qu'on inflige aux esclaves fugitifs, avança-t-elle.

— Aux esclaves ? jeta Semacgus.

— Oui, aux esclaves des Antilles qui s'échappent et sont repris. C'est la loi des plantations. Ma mère était une captive venue du Sénégal, vous le savez. Elle m'a conté plusieurs fois la cruauté des punitions infligées par les maîtres. Je me le rappelle, c'est un souvenir d'enfance. À la première évasion, on coupait parfois le bras du fuyard. À la deuxième, on lui coupait la jambe. Au Cap-Français, j'ai parfois vu un de ces condamnés, qui marchait avec des béquilles. La mutilation servait d'exemple pour intimider la masse. Et en cas de rébellion, si des coups étaient portés sur un maître, ou sur un membre de sa famille, c'était la pendaison. Votre homme a attiré sur lui les trois châtiments à la fois. Voilà ce qui me semble.

Nicolas, Bourdeau et Semacgus la contemplaient. Awa, venue de Saint-Domingue dont Semacgus l'avait tirée, était une « libre de couleur », elle était née d'une mère captive et d'un colon blanc, qui avait fait les démarches nécessaires pour qu'elle fût affranchie. Son idée paraissait lointaine, exotique, pour ainsi dire saugrenue. Mais elle parlait d'expérience. Et en l'absence d'une autre

explication, son hypothèse avait une force de cohérence. Nicolas rompit le silence :

— Awa, ces châtiments sont-ils prévus, codifiés ? Avec cette précision et cette gradation ?

— Oui, ma mère m'a expliqué que tout cela est dans un code, qu'elle appelait le « Code noir ». Les maîtres en lisaient régulièrement les articles aux esclaves assemblés, pour leur intimer l'obéissance par la crainte. Du coup, leur application était rare. La terreur suffisait à faire régner l'ordre. C'est le fouet qui servait au jour le jour. Ma mère a été fouettée, une fois, avant sa liaison avec le fils de son maître, mon père. Le fouet claquait tous les matins, pour marquer le début du labeur, et le soir, pour ordonner le silence et le sommeil. Les châtiments les plus durs survenaient une ou deux fois l'an. Mais je me souviens fort bien de cet esclave unijambiste qui m'avait fait peur.

— Mais pourquoi aurait-on imité cette cruauté à Paris, rue du Vieux-Colombier ? s'interrogea Bourdeau. Voilà qui passe l'entendement.

— Ce Code noir est un document officiel ? demanda Semacgus.

— Je le crois, répondit Nicolas, Sartine m'avait un jour entretenu du régime des colonies et donc de ce Code, cela me revient. Il en avait une connaissance précise comme ministre de la Marine. C'est le roi Louis XIV qui l'a fait rédiger, pour régler la vie à Saint-Domingue et dans les autres îles du Vent. Il voulait assurer l'ordre, et aussi limiter les cruautés de certains maîtres, qui prenaient droit de vie ou de mort sur leurs captifs. Le Code proscrivait les exécutions arbitraires et précisait les délits et les peines qui étaient imitées de celles que la justice inflige aux domestiques et aux soldats en cas de faute grave ou de crime contre leurs maîtres ou leurs officiers.

Il imposait aussi qu'on baptisât les esclaves et qu'on leur concédât un jour de repos le dimanche.

— Voilà une piste possible, continua Bourdeau, mais toujours incompréhensible. Pourquoi à Paris ? Pourquoi Fleuriau ?

— Il faut en avoir le cœur net, coupa Nicolas, encore sceptique. Je voudrais bien savoir ce que dit exactement ce Code noir.

— Tu es agent de la couronne, rétorqua Bourdeau. Ce Code est quelque part dans les archives royales. Elles sont désormais aux Tuileries. Il suffit d'en demander un exemplaire.

La suggestion de Bourdeau fut aussitôt appliquée. Les deux policiers prirent congé d'Awa et Semacgus, en les gratifiant de leur reconnaissance, incertains de la solidité de cette conjecture, mais décidés à la pousser au bout. Ils coururent au palais dans un fiacre et allèrent directement, à travers les couloirs des Tuileries, au bureau du marquis de Montessuy, qui veillait depuis onze ans sur les archives de la couronne. Celui-ci, après une recherche dans les rayons d'une bibliothèque, leur tendit un mince livre relié de cuir, intitulé : *Code noir ou Édit du Roy servant de règlement pour l'administration de la justice et la police des îles françaises de l'Amérique et pour la discipline et le commerce des nègres et esclaves dans lesdits pays.*

Ils ouvrirent fébrilement le petit livre, cherchant les articles régissant les punitions. Elles figuraient aux numéros 36 à 38. Tout fugitif de plus d'un mois, qu'on appelait « marron », avait les oreilles coupées et était marqué au fer rouge d'une fleur de lys. Il avait le jarret coupé en cas de récidive et subissait la peine de mort pour la troisième évasion.

— Je me demande comment un esclave au jarret coupé pouvait de nouveau s'évader, remarqua Bourdeau.

Ils continuèrent la lecture. L'article XLIII réglait les peines que le maître pouvait infliger de lui-même, sans recours à un tribunal. S'il le jugeait utile et juste, le maître pouvait faire enchaîner un captif et lui administrer le fouet, avec un nombre de coups laissé à son jugement. Mais il ne pouvait ni torturer ni mettre à mort de son propre chef un esclave. La peine de mort était néanmoins prévue à l'article XXXIII, sous le contrôle d'un tribunal, en cas de coups donnés par l'esclave à son maître ou sa famille, mais aussi pour un vol de cheval ou de vache, ou bien pour s'être réuni avec d'autres, en récidive.

— Des châtimens rigoureux sont aussi prévus pour les soldats et pour les domestiques, dit Nicolas. Le roi Louis XIV a étendu leur régime aux esclaves, voilà tout.

— Mais ces châtimens sont plus sévères, précisa Bourdeau. Et avec une différence cardinale : les soldats et les domestiques le deviennent volontairement. Les esclaves sont capturés, vendus et emmenés de force.

— Certes. En tout cas, les peines ne correspondent pas exactement. Je vois la mutilation, la pendaison, mais les assassins n'ont pas utilisé la marque au fer rouge.

— Peut-être ont-ils trouvé incommode de se procurer un fer à fleur de lys...

— Peut-être. Mais tout cela est-il probant ?

— En tout cas troublant.

— Le mystère demeure, conclut Nicolas. Si cela était la bonne piste, pourquoi tuer quelqu'un en reproduisant les peines prévues par un code ? Et un code qui s'applique à mille lieues d'ici ? Et quand bien même il y aurait un lien, en quoi cela nous met-il sur la piste des assassins ? Demain, nous irons rue du Vieux-Colombier. Il faut réinterroger la comtesse, peut-être comprendra-t-elle ce rébus que nous ne devinons pas. Il faut aussi trouver d'autres témoins. Peut-être auront-ils vu ces

hommes qui ont déposé le corps. Allons, le travail nous attend dès demain...

Ils rendirent le document à Montessuy. Nicolas accompagna Bourdeau au pavillon de l'Horloge, puis il remonta chez lui, la tête farcie de conjectures. Il était sept heures, un dîner prévu de longtemps l'attendait chez son ami Noblecourt. Il devait s'y rendre avec Laure de Fitz-James, qu'il lui tardait de voir après cette journée gâchée. Bourdeau devait les rejoindre un peu plus tard. Il lui restait quelques minutes pour se préparer.

III

IGNORANCE

« Dieu a fait la liberté, l'homme a fait
l'esclavage. »

Marie-Joseph Chénier

Dimanche 17 avril 1791

Ils marchaient tous deux dans la rue des Prouvaires, fermée en son extrémité par la haute stature de l'église Saint-Eustache. La pluie de la veille avait rendu le pavé boueux et Laure sautait en zigzag entre les flaques, relevant les pans de son manteau et faisant tressauter la plume de son chapeau. La princesse de Chimay était l'une des plus jolies femmes de la Cour¹, attachée à la suite de Marie-Antoinette et héritière d'une famille illustre aux ascendances britanniques, truffée de généraux et d'évêques. L'énergie le disputait chez elle avec la beauté ; elle était preste, impertinente et drôle, toujours

à l'affût d'un ridicule ou d'un bon mot, redoutée de ses contradicteurs et adulée des gentilshommes en mal de séduction. Ses grands yeux couleur de ciel et son nez pointu la rendaient tour à tour nostalgique ou piquante, toujours vêtue avec une élégance ajustée qui mettait en valeur une silhouette sensuelle. Marchant d'un pas vif dans les couloirs de Versailles ou des Tuileries, elle faisait tourner les têtes à sa traîne et rêver les galants qui hantaient la Cour. Elle se piquait de vues politiques, farouchement dévouée aux principes anciens qu'elle défendait d'un ton passionné. Elle était femme d'action plus que dame d'atours, utilisée par la reine pour des missions délicates qui tenaient à la politique et même à l'espionnage. Nicolas l'avait tirée des mains d'une bande qui complotait contre le roi et ils avaient mené ensemble l'enquête qui avait démantelé la conspiration. Une idylle brûlante était née de cette entreprise, que Nicolas filait depuis un an et demi au cours de journées intenses et de nuits agitées qui avaient réveillé ses ardeurs de jeune homme.

Le service du roi, conjugué avec les moments passionnés partagés avec Laure de Fitz-James, l'avait détourné de sa maîtresse en titre, Aimée d'Arranet, la fille de l'ancien lieutenant général des armées navales. Attachée à la suite de Madame Élisabeth, la sœur du roi, Aimée habitait avec son père dans un pavillon charmant sis dans la forêt de Fausses-Reposes, près de Versailles, domaine de chasse du souverain, aujourd'hui délaissé par l'exil de Louis XVI à Paris. Elle était accoutumée aux absences de son amant, dame de cœur patiente et tendre qui acceptait de voir Nicolas courir l'aventure sans elle au fil des intrigues qui émaillaient la vie de la Cour. Jalouse mais aussi magnanime, elle mettait les éclipses de leur amour sur le compte du zèle de Nicolas envers le roi, toujours occupé à prévenir les manœuvres des ennemis

de la couronne, ou bien à démêler les tenants de quelque crime qui rompaît l'ordre du royaume. Nicolas avait joué de ces excuses pour vivre sans obstacle sa passion pour Laure de Fitz-James. Mais il tirait sur la corde. Depuis de longs mois, il s'était abstenu de paraître à Fausses-Reposes en dépit des billets acides qu'Aimée lui adressait de loin en loin. Il savait que cette esquivé mal justifiée ne pouvait durer beaucoup plus. Mais il répugnait à rompre l'une ou l'autre de ces attaches du cœur, voulant garder Laure sans perdre Aimée. Avec cette légèreté un peu lâche coutumière aux hommes, il comptait fausement sur les apparences pour éviter de choisir entre ses deux liaisons, remettant toujours au lendemain le jour où il devrait déchirer le voile. Il goûtait l'instant présent en faisant bon marché des sentiments d'Aimée, dont la solitude forcée ne manquerait pas de susciter chez elle, un jour ou l'autre, une fière rébellion.

Laure marchait devant, légère et espiègle, Nicolas suivait à deux pas, concentré sur la chaussée pour ne pas glisser. Elle se tourna vers lui.

— Mon amour, demanda-t-elle, quand donc irons-nous à Saint-Cloud ? Les manants ne seront pas là tous les jours pour nous en prévenir...

— Quand le service du roi nous le permettra, répondit distraitemment Nicolas, qui retournait dans sa tête le mystère du cadavre aux membres sciés.

— Tu n'as pas l'air pressé...

— Si, protesta-t-il, mais je pense à mon enquête.

— Quelle est-elle ? demanda Laure.

Il lui fit le récit de son début d'investigations. Elle l'écouta, resta songeuse, puis se tourna de nouveau vers lui :

— Au fait, répète-moi le nom de ce pauvre comte. Je crois me rappeler quelque chose.

— Le comte de Fleuriau.

— Cela me revient. Il s'appelle en fait Fleuriau du Grand Morne. Je l'ai croisé à la Cour. Nous l'appelions par son deuxième nom, du Grand Morne. Et comme il était triste et peu causant, nous disions simplement « le grand morne ». J'avais oublié son nom de Fleuriau.

— Voilà qui est piquant mais ne m'avance guère.

— Cette remarque ne fait pas honneur à ta sagacité. Je te croyais fin limier, lâcha-t-elle en sarcasme.

— En quoi son nom m'éclaire-t-il ? dit-il avec humeur.

— Ignorantus, ignorantin... Sais-tu ce qu'est un morne ?

— Tu viens de le dire. Un triste personnage...

— Mais non, grand sot. Dans les îles, on appelle « morne » une colline rocheuse bordant le rivage.

Nicolas sursauta.

— Dans les îles ? Lesquelles ?

— Les îles du Vent, homme de peu de science ! Fleuriau tirait sa grande richesse d'une plantation à Saint-Domingue. Le Grand Morne est le nom de sa propriété, me semble-t-il, qui lui a donné son titre.

— Il vient donc d'une île où s'applique le Code noir... Ainsi la conjecture d'Awa aurait une consistance ? avança Nicolas d'un air pensif.

— Que ferais-tu sans moi ? répliqua Laure en riant.

Ils contournaient la sombre masse de Saint-Eustache, arrivant devant la haute maison de Noblecourt, barrée de longs balcons en fer forgé qui donnaient sur la rue Montmartre. Dans le vestibule où ils laissèrent leur manteau, Nicolas admira encore une fois la silhouette de Laure de Fitz-James, serrée dans une robe longue et bleue au décolleté pigeonnant, tandis que Cyrus les accueillait avec force jappements et que la chatte Mouchette se frottait aux deux visiteurs. Ils furent introduits dans la salle à manger où Noblecourt trônait en bout de table dans son fauteuil à roulettes.

— Entrez, mes enfants ! lança le vieux procureur en retraite. Je me suis fait voiturer à table, je ne vous reçois pas dans le salon, avec mes excuses. Je limite mes déplacements qui demandent toujours une aide.

— Vous semblez néanmoins alerte, dit Nicolas pendant que Noblecourt baisait furtivement la main de Laure.

— La tête marche encore, mais c'est bien la seule dans ce corps infirme.

Noblecourt avait passé sa quatre-vingt-dixième année, désormais cloué dans son fauteuil qu'il tenait tourné tout le jour vers la rue Montmartre passante et agitée. Il avait guidé les premiers pas de Nicolas à Paris, au temps de Louis le Bien-Aimé, quand le jeune homme commençait sa carrière de policier du Grand Châtelet. Il maîtrisait depuis toujours, en magistrat de grande intelligence, les subtilités de la Cour et de la Ville. Retiré de sa charge, il suivait encore, au jour le jour, les affaires du royaume, qu'il savait démêler grâce à son savoir politique et judiciaire. Tandis qu'il servait à ses deux amis son condrieu aux éclats dorés, Nicolas remarqua que sa main tremblait de plus en plus et qu'il avait toutes les peines du monde à ne pas répandre sur la nappe son nectar des coteaux du Lyonnais.

— Donnez-moi des nouvelles du roi et de la reine, demanda-t-il.

— La Révolution les tient prisonniers dans leur palais, expliqua Nicolas. Un début d'émeute vient même de les empêcher d'aller à Saint-Cloud pour faire leurs Pâques. Le roi n'a pas voulu de violence et il a renoncé à son séjour. Il fait son métier et ne laisse rien paraître, mais il réprouve de tout son être les décisions de l'Assemblée. La saisie des biens d'Église manigancée par Talleyrand l'a affligé, bien plus que les décisions du 4 août, ou même la Déclaration. Et la loi de constitution civile

du clergé l'a révolté. La reine le presse de tenir tête, mais sa garde personnelle n'est pas assez forte pour affronter la populace, pas plus que la garde nationale de M. de La Fayette.

— Je tiens cet évêque libertin et ce marquis avantageux pour des traîtres, lança Laure, qui ne pouvait souffrir que des hommes de sa classe, titrés et riches à souhait, soient passés du côté de l'Assemblée.

— Le roi doit se retirer dans l'Est, au milieu de troupes sûres, trancha Noblecourt. Il n'est d'autre issue pour la couronne.

— Il est surveillé nuit et jour, fit remarquer Nicolas.

— La reine n'a pas dit son dernier mot, lâcha mystérieusement Laure.

Ils furent interrompus par l'apparition de Ramatuelle, le cuisinier de Noblecourt. Les plaisirs de la table étaient les derniers que Noblecourt pût pratiquer sans contrainte, entre deux crises de goutte qui le laissaient sur le flanc. Ainsi les repas chez lui obéissaient à un rituel où le discours préparatoire, énoncé avec force détails, tenait une place de choix.

— Nous commencerons par un salpicon de pommes, carottes et citron, avec les céleris de Mme de Pompadour rissolés au beurre, déclara Ramatuelle sur un ton solennel.

— Ces céleris ont des vertus aphrodisiaques, intervint Noblecourt avec un clin d'œil vers Laure de Fitz-James. Mme de Pompadour disait que, si les femmes savaient ce que le céleri fait à leur mari, elles en chercheraient de Rome à Paris...

— Je laisse monsieur libre des commentaires, répondit Ramatuelle en riant. Nous continuerons avec une salade de lapereau : les petits animaux ont une chair plus tendre. Celui-ci a été détaillé en morceaux salés et poivrés, que je fais revenir au beurre chaud avec un peu

d'huile, dorés à point, relevés par des fleurs de thym. Il est ensuite débarrassé de ses os, coupé en bâtonnets et agrémenté de câpres, de persil, de citron pelé et de filets d'anchois. Il sera servi avec des croûtons, et arrosé d'huile d'olive et de vinaigre. Nous aurons ensuite des côtes d'agneau toutes simples, grillées dans la cheminée et relevées de thym et de romarin, avec des haricots verts et des pommes de M. Parmentier. Nous terminerons par un fromage à la truffe et des macarons que vient de cuire notre boulanger du rez-de-chaussée.

— J'y ajouterai un bordeaux cheval-blanc qui honore ma cave et que je gardais pour vous, conclut Noblecourt. Le cru n'est pas encore très connu mais ses viticulteurs ne cessent de l'améliorer et il est en passe de devenir l'un des meilleurs du royaume.

Le magistrat avait une requête à présenter. Il s'interrompit un instant et s'adressa à Nicolas.

— Votre qualité de policier peut me venir en aide, dit-il en exergue. Peut-être votre intervention pourra-t-elle protéger un vieil ami à moi.

— Vos amis sont les miens, répondit Nicolas.

Noblecourt conta alors son histoire. Il avait depuis longtemps tissé un lien d'amitié avec l'abbé Grandjean, vicaire de la paroisse de Saint-Eustache. Depuis que l'Assemblée s'était mêlée de réorganiser l'Église de France, le clergé était dans les transes. Les députés avaient d'abord mis la main sur les biens d'Église pour parer à leurs ennuis financiers. Les terres, les bâtiments, les placements qui formaient l'immense fortune de la religion catholique dans le royaume étaient devenus biens nationaux et servaient de gage à cette monnaie de papier qu'on appelait « assignat ». Une fois cette opération effectuée d'autorité malgré les protestations du haut clergé – mais non celles des curés des petites paroisses, dont le traitement avait été réévalué –, l'Assemblée avait jugé

bon de bouleverser le statut des prêtres : ils étaient désormais fonctionnaires du royaume, élus par les citoyens de leur paroisse et payés par l'État. Et comme tout fonctionnaire dans l'ordre nouveau, ils devaient prêter serment à la Constitution. Ce nouvel état des ecclésiastiques, nommé « constitution civile du clergé », avait jeté la division dans toute l'Église. La moitié des curés de France avaient accepté ce serment, mais l'autre moitié, suivant l'inclination du pape, avaient refusé avec hauteur, ainsi que l'immense majorité des évêques. Entre « jureurs » et « non-jureurs », un début de schisme était apparu, qui opposait les prêtres favorables au cours nouveau et ceux qui lui résistaient. Le curé de Saint-Eustache, Poupart, avait accepté le serment, mais son premier vicaire, Grandjean, l'avait refusé. Or, trois jours plus tôt, expliqua Noblecourt, une délégation de patriotes de la section de Saint-Eustache avait envahi le presbytère pour exiger de Grandjean qu'il changeât son attitude et se ralliât à la constitution civile. Le vicaire avait maintenu sa position, le ton était monté et Grandjean avait été molesté. Seule l'intervention de Poupart l'avait tiré d'affaire. Mais il vivait depuis dans la crainte d'une nouvelle irruption des patriotes qui, cette fois, dans l'excitation générale à Paris, étaient capables de lui faire un mauvais parti.

— Que pouvez-vous faire, Nicolas, vous qui représentez l'ordre dans cette ville ? s'enquit Noblecourt.

Nicolas fut embarrassé. Il était agent de la Cour et, face aux patriotes, cette qualité lui serait évidemment reprochée. Mais il était aussi policier et devait à ce titre faire respecter la loi. Il réfléchit un instant puis trouva une amorce de solution.

— J'irai voir votre ami Grandjean à son presbytère, et je tâcherai de le conforter. La police est désormais sous les ordres de M. de La Fayette, qui réproouve ces désordres. Je lui en toucherai un mot et j'irai voir les

responsables de la section muni de son blanc-seing. L'Assemblée n'a prévu aucune sanction contre les prêtres qui refuseraient le serment. Elle compte sur la persuasion. Les pressions populaires et *a fortiori* les violences sont décidément illégales. Je ferai valoir le respect de la loi.

— Soyez-en remercié, reprit Noblecourt. Mon ami Grandjean est un brave homme, qui ne causera aucun trouble. Il obéit seulement à sa conscience.

Ils agitèrent encore un moment les moyens de rassurer ce prêtre fidèle au roi. Ils furent interrompus par l'arrivée de Bourdeau, venu du Grand Châtelet où il avait fourragé dans les archives pour tenter de retrouver des crimes de ce genre.

— Je n'ai rien remarqué de semblable à cet assassinat, dit Bourdeau en s'asseyant, tandis que Ramatuelle servait le salpicon de légumes aux couleurs chatoyantes.

— De quel crime parlez-vous ? demanda Noblecourt, toujours friand de nouvelles affaires et désireux d'y apporter son savoir de longue main.

Nicolas conta les détails de leurs premières investigations et développa l'hypothèse soulevée par Awa d'un crime lié aux îles du Vent. Noblecourt les écoutait, l'œil perçant et l'esprit aux aguets.

— Je ne sais ce qui se passe en ce moment dans nos colonies, mais je pressens que la conjoncture y est fort tendue.

— Comment cela ? demanda Nicolas.

Le vieux magistrat se tut pour goûter le cheval-blanc que Ramatuelle venait de servir. Il prit son verre par le pied, fit longuement tourner le nectar et le porta à son nez. Puis il prit une gorgée et la laissa longuement aller et venir en bouche.

— Parfait, trancha-t-il, il a vieilli à ravir.

— Un peu comme vous, lança Laure en souriant. Mais vous parliez de la situation aux îles.

— Oui, mes enfants, il faut que vous en soyez instruits pour vous orienter.

Il reprit deux gorgées et avala une bouchée de salpicon, rassemblant ses esprits pour livrer un exposé clair et concis des affaires coloniales.

— Ces îles jouaient un rôle discret mais précieux au royaume, expliqua-t-il. Près de la moitié de nos ventes à l'étranger provenaient du commerce organisé à partir de Saint-Domingue², au premier chef, et aussi de Guadeloupe et de Martinique, auxquelles s'ajoutent les productions de l'île Bourbon³ et de l'île de France⁴ dans l'océan Indien. Le sucre et les épices alimentaient la métropole et fournissaient plusieurs royaumes en Europe. La France en tirait de gras bénéfices qui faisaient la fortune des planteurs et des négociants des ports de l'Ouest, à Nantes, Bordeaux ou La Rochelle. Ils abondaient tout autant les caisses du roi qui étaient aussi celles de l'Assemblée.

« Ce commerce, poursuivit Noblecourt, était fondé sur le travail des Noirs, qu'il avait fallu faire venir d'Afrique faute de bras sur place. Or, les décrets de l'Assemblée ont jeté l'inquiétude chez les colons.

« Cette funeste Déclaration des droits, précisa-t-il, a follement proclamé l'égalité de tous les hommes, quand on sait que la distinction des ordres soutient la société, comme si l'on pouvait mettre à niveau toutes les classes, y compris ces Noirs incultes et désordonnés qui ne sont bons qu'à des travaux simples et ignorent tout des affaires du royaume.

— L'Assemblée prétend donc libérer ces esclaves ? demanda Nicolas.

— Non. Elle se garde bien d'aborder le sujet, répondit Noblecourt, l'affranchissement des captifs jetterait bas

tout l'édifice économique et nous priverait de la moitié de nos ressources de commerce. L'Assemblée est à court d'argent. Elle a mis la main sur les biens d'Église mais cet attentat contre nos lois sacrées ne suffit pas. Le déficit persiste, comme une menace mortelle. Les députés ne peuvent se passer de l'argent des îles et préfèrent éluder la question de l'esclavage. Même Robespierre en a été d'accord. Mais une société de songe-creux philosophiques, dite « Société des amis des Noirs », liée aux Anglais, répand une perverse propagande d'égalité qui exige la fin de la traite et l'abolition du travail servile aux colonies. Pour l'instant, elle a été contrée. Les planteurs ou les propriétaires présents à Paris se sont regroupés dans une société d'intérêts, le club Massiac, qui mène bataille contre les rêveries des Amis des Noirs. Ils ont le soutien de Barnave, qui est un des orateurs de l'Assemblée et défend leurs intérêts, quoique révolutionnaire lui-même. On peut espérer que le *statu quo* prévaudra.

— J'ai lu une des brochures des Amis des Noirs, rédigée par l'abbé Grégoire, député à l'Assemblée, avança Bourdeau, toujours au fait des idées nouvelles, je dois dire que leurs plaidoyers possèdent de la force. La condition de ces esclaves a quelque chose de révoltant pour tout esprit un tant soit peu compatissant et pour tout bon chrétien. Ils sont arrachés à leur terre par les contraintes les plus barbares, entassés et enchaînés dans la cale des navires, puis soumis à une tâche épuisante sans aucune protection de la loi, fouettés à la moindre incartade, et soumis à des punitions extrêmes s'ils récidivent.

— Vous en faites une description outrée, répliqua Laure qui avait des cousins parmi les planteurs et se flattait de connaître le système des îles. Au vrai les châtimts sont rares et la vie des Noirs aux colonies est moins dure que chez eux, dans les jungles d'Afrique, où ils vivent sous des lois barbares. On y pratique l'anthropophagie et

l'esclavage y est courant. Au demeurant, ces travailleurs sont vendus aux navires par leurs congénères africains qui n'y voient aucune malice. Au moins sont-ils baptisés quand ils arrivent aux îles, de plus ils n'encourent aucune sanction s'ils obéissent avec exactitude et jouissent d'un droit au repos le dimanche.

— M'est avis que s'ils avaient le choix, répliqua Bourdeau d'un ton ironique, ils préféreraient retourner chez eux ou, à tout le moins, vivre libres comme tout un chacun dans le royaume de France, plutôt que de risquer sans cesse le fouet.

— Ce fouet n'est pas pour eux un lourd châtiment, rétorqua Laure. Mes cousins planteurs m'ont expliqué que les Noirs sont bien moins sensibles que nous à la douleur. De plus, il faut bien maintenir la discipline. Les esclaves sont bien plus nombreux que les colons : si les Noirs espèrent dans la révolte, la sécurité des Blancs est compromise.

— C'est un fait qu'il y a environ cinq cent mille captifs à Saint-Domingue, reprit Noblecourt, pour moins de soixante-dix mille Blancs. Sans fêrule, les Noirs auraient tôt fait de renverser l'ordre des choses et de se livrer aux dernières exactions contre les familles de planteurs. Il y a parfois des rébellions, qui laissent toujours libre cours à ces excès. Fort heureusement, la troupe en est venue facilement à bout.

— En somme, lança Bourdeau, il faut leur appliquer un traitement barbare dans la crainte qu'ils en fassent autant contre leurs maîtres.

— Mes enfants, reprit Noblecourt pour éviter de voir la discussion prendre un tour trop politique, laissons là cette controverse philosophique. Le régime des colonies est un fait admis et son abolition serait un grand malheur pour le royaume. Là est l'essentiel.

Nicolas en profita pour revenir à l'enquête.